



Le DALO ou droit au logement opposable, recours illusoire?

Actualité législative publié le 21/05/2022, vu 284 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Le DALO ou droit au logement opposable, recours illusoire?

"Le montant des indemnisations est donc variable : Les tribunaux administratifs ont un large pouvoir d'appréciation, et en moyenne, des condamnations de plusieurs milliers d'euros sont prononcées."

Source :

<https://www.legavox.fr/blog/regine-vanitou-avocat-paris/recours-dalo-quelle-indemnisation-absence-31393.htm>

DE PLUS, procédures, délais et enjeux :

<https://www.village-justice.com/articles/droit-logement-opposable-dalo-comment-faire-valoir-vos-droits,40159.html>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005>

<https://www.vanitou-avocat.fr/competences/droit-au-logement-opposable>

<https://www.legavox.fr/blog/regine-vanitou-avocat-paris/recours-dalo-quelle-indemnisation-absence-31393.htm>

<https://www.schaeffer-avocats-immobilier.com/blog/le-dalo-droit-au-logement-opposable-que-cache-reellement-ce-terme/>

ILLUSTRATION PRATIQUE :

https://www.legavox.fr/forum/immobilier/locations/locataires/reconnue-dalo-2019-mais-toujours_148888_1.htm

RAPPORT ET BILAN SUR LE DALO :

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19543-dalo-droit-au-logement-opposable-creation-et-application>